



# Journée professionnelle

18 octobre 2012

# L'afpols et les formations certifiantes

- L'afpols développe une filière de certifications pour le secteur professionnel avec un accès pour les demandeurs d'emploi et les salariés en poste

- Formation
- VAE

pour accompagner des organismes ou des individus dans un projet de développement et/ou de validation des compétences.

- Cette filière de l'afpols est pilotée par une instance du Conseil d'orientation et de Perfectionnement, composée de façon paritaire de représentants employeurs et salariés

# Les formations certifiantes, pourquoi ?

- Reconnaître et faire connaître des compétences et des métiers
- Développer et/ou valider l'identité professionnelle
- Faciliter la mobilité professionnelle
- Aider les organismes à recruter des professionnels compétents
- Redynamiser des professionnels expérimentés,
- Professionnaliser les équipes,
- Harmoniser les pratiques et fédérer

# Qu'est-ce qu'une certification professionnelle ?

*« Une certification professionnelle atteste d'une "qualification" ,  
c'est-à-dire de capacités à réaliser des activités professionnelles  
dans le cadre de plusieurs situations de travail et à des degrés de  
responsabilités définis dans un "référentiel". »*

*Commission Nationale de la Certification Professionnelle*

# Comment fabrique-t-on un référentiel de certification ?

- Un référentiel métier
  - définition des compétences
  - domaines d'activités → CCP
  - activités : cœur de métier / spécifiques
  - modalités d'évaluation des compétences
- Un référentiel de certification
  - référentiels métier et formation
  - accès à la certification : examen, formation + examen, VAE
  - niveau de la certification : organisation des organismes et classification des emplois (rémunération, hiérarchie)
  - détermination des pré-requis et dimensions transversales
- Un dispositif de recrutement et/ou de sélection
  - adapté à chaque public : salarié ou demandeur d'emploi

# Comment fabrique-t-on un référentiel de certification ?

- Un dispositif d'évaluation finale (examen) et / ou en contrôle continu
  - nature et contenu des évaluations (écrites, orales, pratiques)
  - composition du jury
- Un dispositif d'accès VAE
  - dossier de recevabilité
  - dossier candidat
  - modalités accompagnement VAE
  - composition du jury, guide d'entretien jury
  - critères de validation
- Un découpage du titre en CCP
  - définition des évaluations partielles

# Comment fabrique-t-on un référentiel de certification ?

- Une expérimentation sur 3 groupes pilotes
  - salariés ou demandeurs d'emploi
  - dans les mêmes conditions que le titre
- Un dépôt du titre au RNCP
  - montage technique
  - pertinence dans le milieu professionnel
- Réponse de la CNCP
  - valide une certification
  - Valide un niveau
  - Définit une durée de validité de 1 à 5 ans
- Arrêté ministériel et publication au JO

# Les bénéfices pour l'entreprise

- Tenir compte des nouveaux enjeux du secteur professionnel
  - Évolutions RH
  - Les engagements qualité
  - Évolutions sociologiques
  - Évolutions techniques du produit logement
- Accompagner les organisations et réorganisation des bailleurs sociaux
- Manager les compétences
  - Valoriser et reconnaître les compétences des collaborateurs
  - Maintien et développement des savoir faire
  - Harmoniser les niveaux des collaborateurs
  - Mobilité interne
- Améliorer le dialogue social



# Les bénéfices pour l'individu

- Valider son aptitude à tenir un emploi et être acteur de la démarche
- Accéder à une certification supérieure
- Constituer une équivalence de niveau
- Re dynamiser des professionnels expérimentés
- renforcer ses compétences
- Gagner en assurance pour s'affirmer en situation professionnelle
- S'engager dans une démarche VAE
- Définir son projet professionnel personnel

# A qui cela s'adresse ?

- Aux salariés en poste qui souhaitent acquérir, actualiser, ou développer de nouvelles compétences
  - Période pro, DIF, CIF
- Aux salariés en mobilité et ou évolution professionnelle
- Aux entreprises qui souhaitent accompagner leurs projets de réorganisation
  - Remobilisation des salariés
  - Harmonisation des pratiques
  - Reclassement
- Aux salariés recrutés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, ou Emploi Avenir
- Aux demandeurs d'emploi qui souhaitent rejoindre le secteur
- Aux salariés qui souhaitent faire reconnaître leur expérience par la VAE

# Les titres aujourd'hui

Emploi	Certification	
Chargé d'opérations	Niveau I	En phase d'expérimentation (dépôt prévu 2013 / 2014)
Responsable d'agence	Niveau I	En phase d'expérimentation (dépôt prévu 2013 / 2014)
Chargé de clientèle	Niveau III ou II	En phase d'expérimentation (dépôt prévu 2014)
Responsable de site	Niveau III	Enregistré novembre 2011
Technicien de patrimoine	Niveau III	En phase d'expérimentation (dépôt prévu 2014)
Gardien d'immeubles	Niveau V	Depuis 1989, dernier enregistrement avril 2011, pour 5 ans)

- Les projets de titre :
- Chargés d'accueil
  - Employés d'immeuble
  - Gestionnaires de copropriété



- Cette filière de certifications est regroupée dans l'Ecole des Métiers de l'Immobilier Social
- Les certifications de l'afpols sont facilement repérables pour les acteurs du secteur et pour les financeurs des projets (OPCA, conseils régionaux, FSE, ...)
- Une équipe dédiée